



Zurich Simon, Kubski Grégoire

Initiative cantonale sur les primes : le Conseil d'Etat entend-il respecter la volonté populaire ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 12.06.24

Transmission au CE : 12.06.24

Dépôt

Le 9 juin dernier, 55,03% des Fribourgeoises et Fribourgeois ont soutenu l'initiative populaire fédérale pour limiter les primes-maladie à 10% du revenu. C'est un signal clair de la volonté des citoyen-nes de notre canton pour limiter les primes.

Le Conseil d'Etat avait voulu repousser le traitement de l'initiative cantonale du Parti socialiste fribourgeois, dont la teneur est identique au texte fédéral, pour pouvoir appréhender la situation dans son ensemble. La situation est maintenant claire et les attentes de la population fribourgeoise également.

Nous prions donc le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Dans quel délai le Conseil d'Etat entend-il maintenant traiter l'initiative cantonale ?
2. Le Conseil d'Etat entend-il tenir compte de la volonté populaire exprimée clairement le 9 juin dernier et présenter un contre-projet reprenant les demandes de l'initiative acceptée par les citoyen-nes fribourgeois-es ?
 - 1.1 Si non, pourquoi le Conseil d'Etat souhaite-t-il forcer une votation populaire ?
3. Quel montant une famille avec deux enfants et un revenu de 80'000 francs aurait-elle épargné cette année si l'initiative avait été mise en œuvre pour 2024 déjà (base de calcul : prime moyenne pour région 1) ?
4. Le Conseil d'Etat sait-il déjà à quelle augmentation des primes les Fribourgeois-es doivent-ils s'attendre pour 2025 ?
 - 1.1 Quel montant cette hausse représentera-t-elle concrètement pour une famille avec deux enfants ?
 - 2.1 Entre 2023 et 2025, combien cette même famille aura-t-elle dû dépenser en plus pour payer ses primes ?
 - 3.1 Quelle aura été la hausse moyenne des salaires sur la même période ?